Ecole St Joseph

11, rue de la fontaine

85150 MARTINET

02 51 34 60 17

direction @martinet-stjoseph.fr

Site internet : martinet-stjoseph.fr



Année 2021/2022

Vous trouverez dans cette circulaire les informations nécessaires pour préparer la rentrée de votre enfant dans les meilleures conditions.

La répartition pédagogique

Pour l'année 2021-2022, les enfants seront répartis sur 6 classes, de la manière suivante :

♥ PS – MS

Enseignante: Vanessa CHARDONNEAU ASEM: Christelle RABILLER

♥ MS - GS

Enseignante: Aurélie MASSONNET ASEM: Christelle BOUCARD

♥ CP - CE1

Enseignantes: Anne-Christine MARTINEAU et Sandrine BUSSEROLLES (vendredi)

♦ <u>CE1- CE2</u>

Enseignantes: Marine PENAUD à ¾ temps et Laura GUILLET (lundi)

♦ <u>CE2-CM1</u>

Enseignante: Marion COUTEAU

♦ <u>CM2</u>

Enseignants: Christian MONCANIS (lundi et mardi) et Amandine SEMELIN (jeudi et vendredi)

🖔 Enseignant spécialisé pour le regroupement d'adaptation / Cyril POISSONNET

La rentrée 2021

Rentrée des enfants : <u>le JEUDI 2 septembre 2021</u>

Le <u>MARDI 31 AOÛT 2021 de 17h à 18h30</u>, les enseignantes DE LA MATERNELLE AU CP seront dans les classes et elles se tiendront à disposition des familles pour accueillir les enfants et les parents qui le souhaitent. Les élèves pourront ainsi déposer leur matériel de rentrée, en particulier les enfants qui sont en maternelle (couverture, boîtes de mouchoirs, fournitures...). C'est l'occasion pour les jeunes enfants de reprendre contact avec l'enseignante avant la rentrée.

Les horaires de l'école

Les horaires de l'école sont les suivants :

Le matin: 8h45-12h L'après-midi: 13h30-16h45

Le matin, les enfants doivent arriver entre 8h35 et 8h45.

<u>Le midi</u>, les enfants qui mangent chez eux, partent à 12h et ils reviennent entre 13h20 et 13h30.

<u>Le soir, la classe se termine à 16h45</u>, tous les enfants qui ne seront pas récupérés à 17h00 seront amenés automatiquement au centre de loisirs sous réserve d'avoir complété le dossier d'inscription en début d'année.

La fiche de renseignements

Elle est à compléter et à rapporter avant la fin de cette année à l'école.

L'éducation chrétienne

Des temps d'éveil à la foi dans les classes de maternelle et CP sont assurés par les enseignantes.

A partir du CE1, les enfants ont le choix entre catéchèse ou culture chrétienne. Le temps de catéchèse ou culture chrétienne est balisé sur un après-midi par mois. En fonction du parcours choisi, différents ateliers seront proposés. Pour les élèves de CE1, vous avez dans l'enveloppe de préparation de la rentrée, un dépliant explicatif. Vous devez aussi compléter le coupon et l'agrafer à la fiche de renseignements.

Pourquoi la catéchèse ?

Pendant les temps forts, votre enfant découvrira qui est Jésus et comment dans leur vie celui-ci les accompagne et les guide. La catéchèse essaie de faire grandir une vie de foi chez l'enfant. Ces temps de catéchèse impliquent les enfants dans une démarche de croyance de Jésus. La catéchèse est obligatoire pour la préparation au baptême, première communion et à la profession de foi.

Pourquoi la culture chrétienne ?

La culture chrétienne permet d'acquérir des connaissances sur la religion chrétienne. Elle apporte une culture religieuse mais n'amène pas les enfants sur un chemin de foi.

Nous vous demandons, en tant que parents de faire un choix réfléchi qui réponde aux attentes de votre enfant ainsi qu'aux vôtres. Ce choix suppose que vous puissiez accompagner votre enfant du mieux que possible pour son bien-être, mais aussi pour celui des autres enfants et des adultes qui animent ces moments. Vous noterez votre choix sur la fiche de renseignements de votre enfant.

Contrat de scolarisation

Pour les nouvelles familles, nous vous demandons de signer le contrat de scolarisation et de le remettre dans l'enveloppe. Ce contrat est signé une fois dans la scolarité de votre enfant sauf si nous devions lui apporter des changements.

Le règlement intérieur sera collé dans les cahiers de liaison en début d'année scolaire. Vous pouvez déjà en prendre connaissance en allant sur le site de l'école dans l'onglet : notre école.

Assurance scolaire

Votre enfant doit être assuré en « responsabilité civile » : cela couvre les dommages causés par votre enfant sur autrui et en « individuelle accident » : cela couvre votre enfant s'il se blesse lui-même.

Cette assurance « individuelle accident » est un contrat collectif souscrit par l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Vous trouverez les garanties de cette assurance et le mode d'emploi pour imprimer votre attestation, si vous le souhaitez, sur le site de l'école dans la rubrique « le coin des parents ».

Contribution des familles

Nous vous demandons de compléter en ligne en allant sur le site de l'école le document concernant la contribution des familles pour l'année scolaire 2021-2022.

Vous allez sur le site de l'école :

http://martinet-stjoseph.fr/

Vous cliquez dans la rubrique « le coin des parents » et vous trouverez le lien pour compléter le formulaire.

Pour l'année 2021-2022, la contribution des familles est de 29 euros par mois, par enfant.

Cette contribution des familles sert à assurer le paiement des emprunts immobiliers, les dépenses d'entretien liées à l'école et les frais suivants : charges de direction, charges de prévoyance des salariés OGEC, service comptabilité, plan de formation des salariés OGEC, assurances et impôts, mise en sécurité de l'école.

Inscription restaurant scolaire

La communauté de communes des Achards est gestionnaire du restaurant scolaire. Vous avez déjà un compte famille, vous allez sur le site pour réserver les repas

https://paysdesachards.portail-familles.app/home

Vous avez reçu par mail le document explicatif et vous pouvez le retrouver sur le site de l'école dans la partie restauration scolaire.

Vous êtes une nouvelle famille. Vous n'avez pas de compte famille. Vous complétez le document à déposer à la mairie. Vous recevrez ensuite les codes d'accès pour le portail familles. Pour toutes difficultés pour vous inscrire sur le portail ou questions, adressez-vous à la mairie.

Vous devez aller vous inscrire sur le portail de la communauté de communes avant le 6 juillet 2021

Dons FADEC

Cette année, les fêtes de l'école n'ont pas eu lien. Particuliers, entreprises, vous avez envie de faire un geste et de soutenir notre école et ses projets. Je vous propose de faire un don à l'école avec des conditions financières intéressantes si vous êtes imposables.

Ci-dessous une copie du bulletin de soutien qui vous donne les conditions pour la déduction de vos impôts.



Merci de vous adresser à Anne-Christine Martineau, chef d'établissement, pour obtenir le document à compléter.